

## SYNTHÈSE

---

### Contexte

Utilisée comme forme de prévention dans le domaine des dépendances, l'intervention précoce (IP) est de plus en plus répandue depuis les années nonante. Le concept est désormais établi dans le groupe cible des enfants et des adolescents notamment ainsi que chez les jeunes adultes ; différents acteurs, mandatés par l'OFSP, sont chargés d'en assurer la mise en œuvre.

### Objectif

Réalisé par l'institut Interface Politikstudien Forschung Beratung sur mandat de l'OFSP, le présent rapport final fait le point de la situation concernant les activités actuelles en matière d'intervention précoce entreprises auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes dans le domaine des dépendances. L'analyse de la situation vise à livrer une *vue d'ensemble* des activités existantes, à identifier les lacunes et les futurs *champs d'action*, à clarifier le *rôle* tenu par l'OFSP dans le domaine de l'IP et à présenter des options pour son rôle futur. Partant des résultats de cette étude, la section Drogues de l'OFSP peut mettre sur pied un concept d'intervention précoce dans le domaine des dépendances.

### Méthodologie

Différentes méthodes ont été utilisées pour procéder à l'analyse évoquée. Tout d'abord, le but visé par le mandat a été clarifié au cours d'un *entretien exploratoire* avec l'OFSP. Puis, les textes mis à disposition par la section Drogues ont fait l'objet d'une *analyse documentaire*. Cette analyse a ensuite servi au développement d'un guide de discussion pour réaliser des *entretiens téléphoniques* avec des experts du domaine de la prévention (des dépendances). Finalement, les résultats de l'analyse ont été validés lors d'un atelier d'experts au mois de mai 2014 où il a également été question de la suite éventuelle des opérations.

### Résultats

Les activités dans le domaine de l'intervention précoce se déroulent à trois niveaux d'intervention : acteurs de la prévention des dépendances–multiplicateurs (niveau d'intervention I), multiplicateurs–groupes cibles (niveau d'intervention II) ou acteurs de la prévention des dépendances–groupes cibles (niveau d'intervention III). L'application se fait dans des contextes spécifiques et dans un cadre légal précis. L'illustration suivante offre une vue d'ensemble récapitulative des mesures réalisées, révélées par l'analyse documentaire et par les entretiens avec des experts.

Il est apparu que de très nombreuses activités sont effectuées au niveau d'intervention I (des acteurs de la prévention des dépendances aux multiplicateurs), et qu'elles se déroulent dans différents contextes.

Au niveau d'intervention II, où les multiplicateurs travaillent directement avec les groupes cibles, l'offre de programmes et de projets explicites est moins importante, principalement parce que c'est à cet échelon que sont mises en œuvre les activités préparées au niveau d'intervention I. Afin de pouvoir fournir du bon travail à ce niveau, les multiplicateurs doivent être sensibilisés à l'intervention précoce et il est donc néces-

saire que ce thème figure au programme des formations. Le contexte de l'école et de la formation supérieure revêt une grande importance au niveau d'intervention II, notamment parce que c'est l'environnement dans lequel il est possible, du moins pendant la scolarité obligatoire, d'atteindre une grande majorité des enfants et des adolescents, et que le corps enseignant ainsi que les travailleurs sociaux en milieu scolaire peuvent agir en tant que relais pour d'autres mesures.

Au niveau d'intervention III, les acteurs de la prévention des dépendances s'adressent directement aux groupes cibles constitués par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et développent notamment des projets et des programmes de prévention visant à modifier les comportements. L'accent est ici fréquemment mis sur les dépendances à l'alcool, au cannabis et aux nouveaux médias, avec des activités s'adressant souvent à des enfants plus âgés et à des adolescents. Des approches très structurées ont notamment été imaginées pour le contexte de la vie nocturne et des clubs. Pour les experts, l'intervention précoce dans les contextes de la famille et de l'espace public pose problème. Concernant les projets menés dans le milieu familial, on néglige fréquemment d'impliquer les parents / les détenteurs de l'autorité parentale ; dans l'espace public le thème de l'intervention précoce face à des comportements problématiques de groupes n'est pas suffisamment considéré.

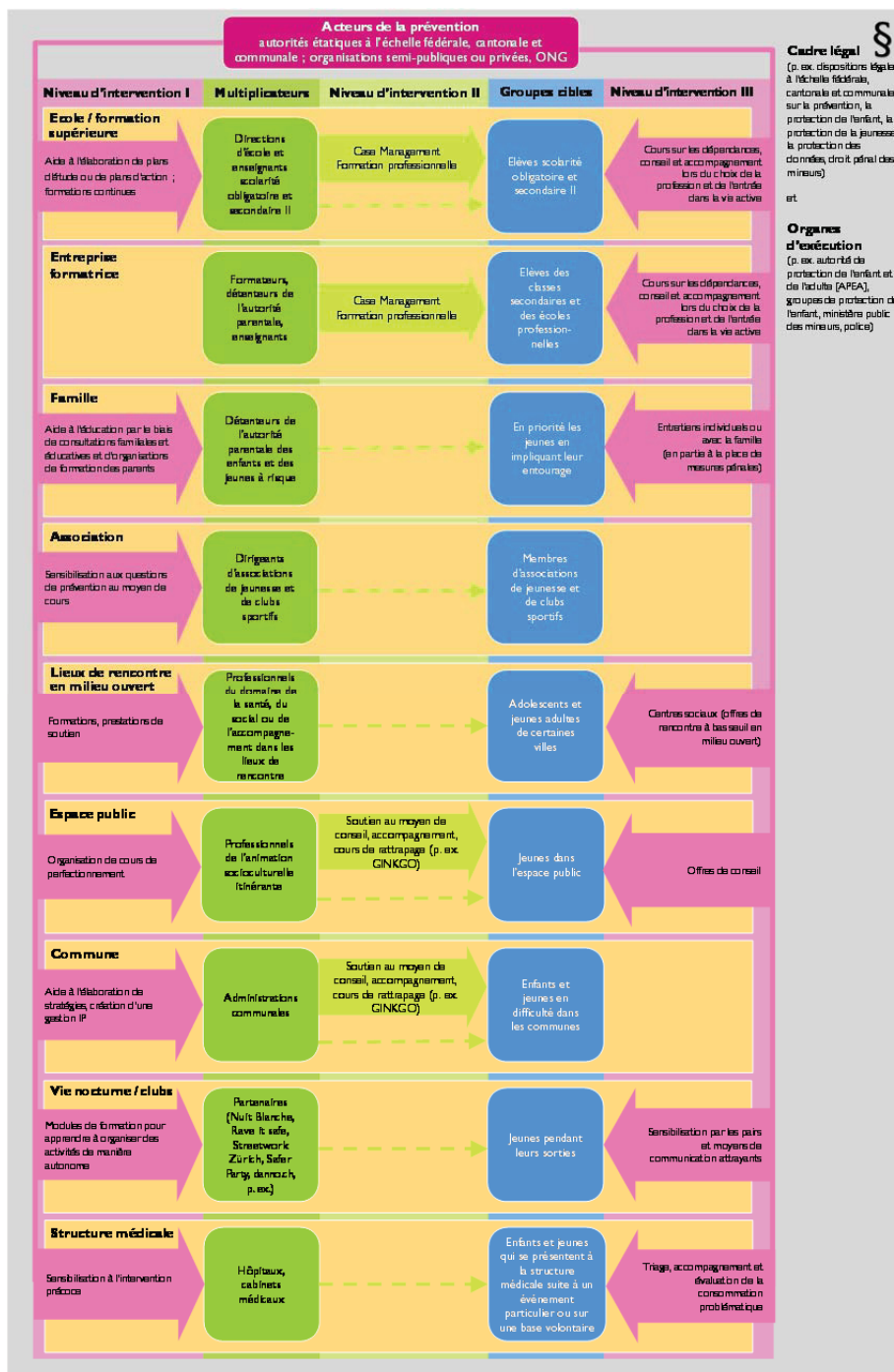
S'agissant du rôle de l'OFSP, il s'est avéré que les acteurs impliqués le considèrent principalement comme un coordinateur et un bailleur de fonds. Les experts souhaitent pouvoir disposer également d'un soutien thématique pour clarifier des notions et des conditions légales.

#### Recommandations

L'analyse de la situation montre que la mise sur pied d'un concept requiert d'autres travaux préparatoires. Les recommandations ci-après ont donc été formulées :

- *Clarifier les passerelles et rôles au sein de l'OFSP, aux niveaux fédéral et national, et par rapport à d'autres thématiques* : l'OFSP doit définir et clarifier les interfaces dans le domaine IP d'abord de manière interne, puis avec les autres offices et enfin au niveau national. Il s'agira de désigner d'éventuelles passerelles vers d'autres champs politiques dans le domaine IP et de faire ressortir les différences et les similitudes.
- *Promouvoir la coordination, la mise en réseau et l'échange* : il faut mettre sur pied un groupe pluridisciplinaire qui coordonnera et mettra en réseau les acteurs pertinents et facilitera leurs échanges.
- *Elaborer des exemples de bonnes pratiques et exploiter le travail de base* : il faut élaborer des exemples de bonnes pratiques au niveau d'intervention II notamment ; elles pourront ensuite être adaptées par les cantons et les communes. Il faut également faire un travail de base qui décrive le but et les effets de l'IP ; il pourra ensuite être utilisé par les cantons et les communes comme argumentaire.
- *Elaborer un concept cadre IP national* : une fois les travaux préparatoires réalisés, il faudra, de concert avec différents acteurs du domaine IP, élaborer et mettre en œuvre un concept cadre national.

Aperçu des activités IP identifiées



Différentes mesures sont prises par les acteurs de la prévention (encadré rouge en haut). Le niveau d'intervention I (flèches roses à gauche) comprend les activités des acteurs de la prévention qui s'adressent à certains multiplicateurs. Le niveau d'intervention II (flèches vertes au centre) comprend à la fois les mesures prises par les multiplicateurs eux-mêmes (flèches épaisses avec du texte) et la mise en œuvre des efforts déployés au niveau d'intervention I (flèches vertes en pointillés) en lien avec les groupes cibles. Enfin, le niveau d'intervention III (flèches roses à droite) regroupe les activités des acteurs de la prévention visant directement certains groupes cibles.

Ces processus se déroulent dans des contextes différents, représentés par les barres orange. Le fond gris symbolise le cadre légal dans lequel s'inscrivent les activités IP.

Les flèches « manquantes » ne doivent être interprétées comme des « lacunes ». La présente analyse de la situation ne prétend pas être exhaustive. Il est donc possible que des activités menées dans certains contextes ne soient pas signalées ici.